

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

La discussion sur le paragraphe de l'Adresse relatif à l'agriculture a continué mardi au Corps-Législatif. M. Magnin a développé le premier des amendements de la gauche, qui avait pour objet de réclamer le dégrèvement des droits de mutation et la réduction du contingent. Dans l'opinion de l'honorable orateur, ce n'est pas à élever le prix de vente du blé, mais à diminuer le prix de revient que doivent tendre tous les efforts, et ce but ne lui semble pouvoir être atteint qu'à la condition de diminuer les entraves fiscales, et de rendre aux campagnes une partie des bras que l'armée enlève aux travaux agricoles.

La Chambre a successivement entendu, sur cet amendement, MM. Jousseau membre de la commission de l'Adresse, le marquis d'Andelarre et Auguste Chevalier.

L'amendement a été rejeté par assis et levé. Le second amendement de la gauche, ayant pour objet de demander que l'enquête agricole soit faite par le Corps-Législatif lui-même, a été développé par M. Ernest Picard et combattu par M. Vuitry. M. le ministre président le Conseil d'Etat a opposé à l'amendement une fin de non-recevoir basée sur la mutuelle confiance qui doit exister entre le gouvernement et le Corps-Législatif. Il a déclaré réserver complètement la question constitutionnelle qui, selon lui, consiste à savoir si le Corps-Législatif a ou n'a pas le droit de faire une enquête.

Le bruit court que la deuxième réunion de

la conférence relative aux Principautés Danubiennes aura lieu, aujourd'hui jeudi, à l'hôtel du quai d'Orsay. Cette nouvelle séance ne serait plus, comme la précédente, une séance de pure forme, et l'on commencerait à y aborder le fond de la question. La promptitude avec laquelle la conférence s'est réunie donne à penser que les principales puissances qui s'y trouvent représentées, sont déjà d'accord sur la solution à laquelle elles comptent se ranger. Mais rien n'a transpiré encore sur la nature de cette solution.

En attendant, voici un nouveau prince dont on prononce le nom pour le trône des Principautés Danubiennes, probablement sans y avoir été autorisé par lui, et avant même qu'on soit bien certain que les deux Principautés resteront réunies. Il s'agit du prince Alexandre de Hesse, frère du duc régnant de Hesse-Darmstadt.

On écrit de Bucharest, le 12 mars.

L'épouse du prince Couza reviendra à Ruginosa, dans les Principautés, avec l'autorisation du gouvernement. M. Balaceano se rendra comme agent de la Roumanie à Paris; M. Alexandre Golesco ira en la même qualité à Constantinople.

Le parti de la guerre semble prendre le dessus à Berlin dans ce moment, si l'on en juge par une dépêche télégraphique de Berlin, qui annonce que le roi Guillaume a eu, dans la journée du 12, une longue conférence avec le président du conseil des ministres, M. le comte de Bismark; le chef d'état-major général, M. de Moltke; l'adjutant général, M. d'Alvenste-

ben, et le chef de son cabinet militaire, M. de Treschow. Il est bon de remarquer toutefois que ce dernier personnage passe pour représenter auprès du roi une influence hostile à celle de M. le comte de Bismark.

Une dépêche télégraphique de Florence, 12 mars, soir, dit que le bruit d'un appel de troupes sous les drapeaux est entièrement contourné. Il n'a pas été question jusqu'ici d'appeler la classe de 1845. On convoquera seulement la réserve pour les exercices ordinaires de deux mois.

Le ministre de l'intérieur a présenté à la chambre des députés un projet de loi tendant à constituer en être moral l'association nationale, dont le but est de pourvoir à l'extinction ou à la diminution de la dette publique.

Le courrier de Tunis, du 3 courant, apporte les détails suivants sur l'arrestation d'Aly-ben-Ghadahem, chef des révoltés tunisiens :

« Aly-ben-Ghadahem s'étant introduit dans la régence pour exciter de nouveau son ancien parti, a rencontré de la résistance de la part de ceux sur lesquels il comptait, et, comprenant le danger de se voir arrêté par ses anciens complices mêmes, il s'est hâté de se rendre chez le grand cheik Sidi-Mohammed-el-Tajjani, qui partait pour la Mecque, en passant par Tunis. Il venait le prier de demander pour lui le pardon de S. A. le bey. Mais à peine arrivé chez le cheik, dans un village près du Keff, les habitants des environs sont venus l'entourer de manière à l'empêcher de fuir, et, peu après, les soldats de S. A. sont arrivés et ils l'ont conduit au Bardo. Le cheik

Mohammed-el-Tajjani l'a suivi, et il est arrivé à Tunis deux jours après. Il a demandé à S. A. la grâce de la vie pour ce révolté, et il l'a obtenue malgré la grave culpabilité d'Aly-ben-Ghadahem.

Nous trouvons dans le *Moniteur de l'Algérie* du 7 mars les nouvelles suivantes :

Les marabouts des Oulad Sidi Scheickh qui, vers la fin du mois d'octobre dernier, avaient fait quelques tentatives sur les populations du sud de la province d'Oran, se retirèrent devant les dispositions prises dans les postes de la limite du Tell pour parer à tout événement, et durent céder à l'attaque que nos colonnes dirigèrent contre eux dès le premier jour de leur apparition. Les pourchassés par nos colonnes de Géryville et de Laghouat avaient réussi, non-seulement à faire rentrer dans leur devoir les tribus les plus importantes des hauts plateaux et des bassins des Chott, mais encore avaient refoulé jusqu'au pays de l'Areg, au-delà de la région des eaux, les derniers partisans des marabouts insurgés.

La division s'était mise parmi les chefs de l'insurrection; c'est ainsi que Si Ahmet ben Hamza avec la Zaouia avait pris la direction de Figuig et s'était retiré sur la Sebkhah de Tigri. Si Lala et son frère Zoubir s'étaient dirigés vers l'Est et s'étaient arrêtés à Hassi-bou-Zid, sur les plateaux à peu près déserts des Labilates. Quelques partisans de Si Lala vinrent dans les parages de Metlili, où la colonne de Laghouat, sous le commandement de M. le lieutenant-colonel de Sonis, arriva rapidement et châtia sévèrement les Chambaâ qui avaient suivi la cause des marabouts; plus tard, ils

**FEUILLETON.**

15

**LA CHAMBRE DES OMBRES.**

(Suite.)

Dès qu'il vit Laffleur parti pour Thouars, Mallard quitta le Breil et courut droit à Châtillon chez le père Laurent.

— Bonjour, vieux loup, dit-il, en entrant chez le bonhomme, vous avez une lettre du Breil pour l'huissier Gambon ?

— Oui; faut-il la lui envoyer ?

— Non pas, s'il vous plaît, donnez-la-moi.

— Quand vous aurez payé le port, monsieur Mallard.

— Soit, voilà un louis.

— Un louis ! un louis pour une lettre comme ça ?

— Eh bien ! n'est-ce pas le prix habituel ?

— Oui, le prix des lettres qui vont au loin, qui passent par les mains des postillons et des courriers.

S'il s'en perd quelques-unes, on ne sait à qui s'en prendre; mais une lettre apportée ici par un exprès et adressée à un habitant de Châtillon !

« Père Laurent ! père Laurent ! tu fais mal le service du roi : à la corde ou en prison, mon bon-

homme ! » J'entends ça me bourdonner aux oreilles. Vilaine musique, monsieur Mallard.

— Bon ! que vous faut-il donc pour cette lettre qui ne vaut pas deux sous ?

— Pas deux sous ! alors laissez-la aller à son adresse.

— Je ne dis pas ça; je dis qu'elle ne vaut pas deux sous pour vous.

— Oui-dà, monsieur Mallard, si c'est votre avis, ce n'est pas le mien.

— Mais, encore une fois, combien voulez-vous ?

— Je veux... attendez, il y a de gros risques; si le chevalier de la Blairie...

— Le chevalier ! vous avez peur de lui ?

— Dame ! depuis le temps que ça dure. Vous jouez sur mon dos un jeu à me faire casser les reins quelque beau jour.

— Enfin, quelle mouche vous pique aujourd'hui ! Je ne vous ai jamais vu faire de semblables difficultés.

— Ecoutez, monsieur Mallard, vous êtes bien malin, mais le père Laurent n'est pas plus bête qu'un autre. Vous me faites faire depuis trois ans un métier qui sent les galères; j'en ai assez.

— Allons, allons, père Larron, ne nous fâchons pas.

— Oui, oui, père Larron, vieux loup, tout ce que vous voudrez; vos petits noms d'amitié n'y feront rien.

— Mais enfin, quoi ? qu'est-ce que vous voulez ? combien vous faut-il pour cette maudite lettre ?

— Mille pistoles pour celle-ci et cent pistoles pour chacune de celles qui viendront après; voilà.

— Mille pistoles ! cent pistoles ! passer d'un louis à mille pistoles; vous êtes mille fois fou, père Laurent.

— Fou, si vous voulez, monsieur Mallard, mais je n'en démordrai pas.

— Comment, mille pistoles ! vous y tenez ?

— Oui, mille pistoles.

— Alors, gardez-la, cette lettre du diable, portez-la à Gambon qui vous en donnera mille pistoles assurément.

— Gambon ne m'en donnera pas six blancs; mais les risques, faut-il pas que ça se paie ?

— Oui, mille pistoles ! c'est le prix.

— Dame, si ce n'est pas ça, monsieur Mallard, c'est quelque chose d'approchant.

— Non, non, c'est mille pistoles, et encore, pourquoi n'en demanderiez-vous pas deux mille ?

— Voyons, entendons-nous, monsieur Mallard,

vingt-cinq pistoles, ce n'est pas trop; elle vous vaut bien davantage, cette lettre, j'en suis sûr.

— Elle me vaut le plaisir de vous entendre déraisonner.

— Oui, si je vous la donne pour cinq cents pistoles, je suis un fou, comme vous le disiez tout à l'heure.

— Non, mille pistoles, n'en rabattez rien; portez-la à Gambon, vous êtes sûr de votre affaire.

— Ah ! monsieur Mallard, vous voulez vous moquer de moi; attendez, je vas vous aider. Connaissez-vous un ancien valet du Breil qu'on appelait Michel et que vous appelez Grandpion ? Il vous connaît, lui !

— C'est possible, père Laurent, je n'empêche pas les vagabonds de me connaître.

— Bon, on sait bien ce qu'il est, mais ça n'empêche pas les choses. Eh bien ! je l'ai vu, pas plus tard que tout à l'heure. Par ma foi, il voulait me faire jaser; heureusement nous étions deux, un de chaque bord, comme ça doit être dans un marché honnête ?

— Ensuite, père Laurent, peut-on savoir quelque chose de votre marché honnête ?

— Oui, mais ça vaut mille pistoles, comme je

demandèrent l'aman et sont aujourd'hui rentrés dans le devoir.

Si Lala, croyant encore à son prestige et à son influence sur nos populations du Sud, abandonna sa retraite d'Hassi-bou-Zid et se rapprocha du ksar Sid Et-Hadj Eddin, à trente lieues de Géryville.

Le 1<sup>er</sup> mars, un goum d'une centaine de chevaux formé de diverses fractions des Larba et des Oulad Yacoub sous la conduite d'un de nos cheikhs, Ahmed ben Sliman, des Zckas-kas, tomba à l'improviste sur le campement de Si Lala, lui enleva une trentaine de tentes, environ sept cents chameaux et fit un riche butin. Notre goum se trouva en présence de Si-Lala en personne, qui essaya de faire résistance, mais dut céder à la vigueur de l'attaque. Un de ses oncles, le cheikh Ben Tahar, a été tué dans cette rencontre.

Ce coup de main a produit le plus grand effet sur les populations du Sud et a contribué à diminuer le prestige des marabouts dans ces régions éloignées.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le *Journal du Loiret* annonçait dernièrement la mort accidentelle d'un sieur Heurteau, marchand de porcs à Fay-aux-Loges, en disant que le sieur Heurteau avait trouvé la mort dans la Loire, à Jargeau. On écrit de cette ville à la feuille orléanaise :

« Une méprise des plus singulières, des plus surprenantes, des plus inouïes, des plus invraisemblables et néanmoins parfaitement authentique et véritable, vient d'être commise dans notre ville. Un homme vient d'être inhumé pour un autre. Lequel était le vrai ou le faux Smerdis ? La suite du récit va nous l'apprendre.

» Jeudi dernier 8 courant, on alla prévenir M. le commissaire de police que le cadavre d'un homme paraissant assez avancé en âge venait d'être retiré de la Loire. M. le commissaire s'empresse aussitôt de se transporter sur les lieux, accompagné des gendarmes, et d'envoyer chercher un des médecins de la localité pour examiner le cadavre et constater à quel genre de mort l'individu avait succombé. L'honorable officier de police judiciaire aussitôt descendu sur la berge, tout le monde de s'écrier d'une voix unanime :

« — C'est Prudent Heurteau, de Fay-aux-Loges, nous le connaissons parfaitement, c'est bien lui !

» Les formalités préliminaires accomplies, le cadavre est enlevé et transporté à l'hospice de Jargeau dans la salle des morts. On se hâte alors d'envoyer prévenir les parents les plus proches, qui habitent une commune voisine. Le fils, la fille et le gendre accourent ; et tous de s'écrier à l'envi d'une voix étouffée par les

sanglots : « C'est bien notre père, nous le reconnaissons parfaitement ! »

» Ces braves gens voulant que leur père fût enterré convenablement, se mettent en devoir de procéder à l'achat des objets nécessaires, chemises, draps, cercueils, etc., etc. Des invitations sont adressées aux parents et amis du défunt, et vendredi matin, 9 du courant, il est procédé à l'inhumation, avec tout le cérémonial accoutumé.

» Une heure après, Heurteau fils, se rendant pour affaires au marché de Châteauneuf, aperçoit un homme qui venait à lui.

» O surprise ! ô stupéfaction ! il n'en peut croire ses yeux... c'est l'auteur de ses jours !

» Hélas, mon Dieu ! mon père, s'écrie-t-il, c'est vous que v'la, et j'venons de votre enterrement, à preuve que je porte encore au cou ma cravate noire et que j'avons donné 62 fr. pour vous faire enterrer ! (textuel).

» Scène d'attendrissement. Le père et le fils tombent dans les bras l'un de l'autre...

» Quelques instants ayant été donnés à la joie, le prétendu mort part pour Jargeau afin de sécher les pleurs de ses parents et de ses amis. S'il y fût arrivé quelques heures plus tôt, il eût pu assister au défilé du cortège funèbre et suivre son propre convoi.

» La nouvelle se répand bientôt que Heurteau, comme dans la chanson de Malborough, n'est pas mort, et qu'un autre a été enterré pour lui. Toute la ville est en émoi. On court, on cherche, on s'informe de tous côtés, et l'on finit par découvrir que l'individu enterré vendredi matin pour le sieur Prudent Heurteau, était un malheureux journalier du nom de Levacher, père de cinq enfants et habitant la commune de Tigy. Venu au marché de Jargeau mercredi dernier, le malheureux était tombé accidentellement dans la Loire.

» Quant au sieur Heurteau père, à la nouvelle de ce qui s'était passé, il n'a eu rien de plus pressé que de se rendre chez les porteurs qui sous son nom en avaient porté un autre à sa place.

« — Je viens, leur a-t-il dit, vous demander mon argent, pour m'avoir indûment porté en terre. »

» Ces messieurs se sont gracieusement exécutés.

» Comment, maintenant, va s'accommoder cette affaire ? Ne va-t-il pas falloir un jugement du tribunal pour opérer la radiation de l'acte de décès du sieur Heurteau sur les registres de l'état civil ? A qui vont incomber les frais d'inhumation du malheureux Levacher, journalier, père d'une nombreuse famille sans aucune ressource ? La justice sera-t-elle obligée de faire procéder à une exhumation pour faire constater l'identité de l'individu enterré vendredi dernier ?

» Notre commissaire de police, homme très-honorable et très-estimé de toute notre population, a été, dit-on, très-affecté de cette

méprise. C'est de sa part un scrupule d'autant plus exagéré que toutes les formalités ont été fidèlement et exactement remplies et que le cadavre avait été reconnu par la famille, par le maire et par tous les habitants pour être celui du sieur Heurteau.

» P.-S. — Ce matin, dimanche, le tambour de ville vient de publier que le sieur Heurteau père, enterré pour un autre, vendredi dernier, n'était pas mort et venait d'être retrouvé. »

— LE CABLE TRANSATLANTIQUE. — Nous recevons de Londres, dit le *Phare*, une lettre du 8, où il est dit :

« On s'occupe beaucoup de la fabrication du câble transatlantique. La question est de réunir les fonds pour opérer la pose. On a parlé d'une compagnie qui avancerait le capital nécessaire,

» Hier, a eu lieu une réunion des actionnaires de cette compagnie, qui a déjà voté des fonds. On aurait pu s'attendre à des objections sérieuses de la part d'actionnaires déjà si éprouvés ; mais leur dévouement est si grand, ils ont un tel désir d'arriver à l'accomplissement de cette œuvre monumentale, qu'ils ont approuvé la combinaison à laquelle ils veulent s'associer.

» Il s'agit, comme on le sait, de poser un nouveau câble allant de la côte d'Irlande à Terre-Neuve, de relever le câble immergé l'année dernière et de le rattacher à la partie qui se trouve encore dans la cale du *Great-Eastern* ; de cette façon, la compagnie aurait deux câbles à sa disposition.

» Les calculs sont si bien faits, les précautions sont si bien prises et les appareils si bien perfectionnés, que l'on a cette fois la certitude d'un complet succès. »

— Il résulte du mémoire qu'un docteur anglais vient de publier dans une feuille médicale de Dublin, que le poids moyen du cœur est de neuf onces chez l'homme et de huit onces chez la femme. Une singularité remarquable, c'est que le cœur de l'homme devient de plus en plus lourd à mesure qu'il vieillit, tandis que celui de la femme perd peu à peu de son poids à partir de trente ans.

— Une lettre adressée d'Héligoland, au *Times*, annonce qu'un grand bloc de rocher est tombé à la mer, et qu'un certain nombre d'habitants ont péri. Cette île, située en face de la côte slesvigeoise, dans la mer du Nord, a une importance très-grande par sa situation. Maîtres d'Héligoland, les Anglais sont maîtres de l'embouchure de l'Elbe. Mais un ennemi terrible, la mer, a déjà dévoré les deux tiers d'Héligoland, et l'œuvre de destruction est activée par... les lapins. Ces animaux se sont tellement multipliés à Héligoland que leurs terriers ont miné le sol. Héligoland est destiné à disparaître de la surface du globe.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Il est bien officiellement annoncé aujourd'hui que notre nouvelle salle de spectacle sera inaugurée le 5 avril prochain. Ce sont les artistes des Français qui en feront l'ouverture. Les noms de M<sup>mes</sup> Arnould-Plessy, Emélie Guyon et Emma Fleury, et ceux de MM. Régnier et Geoffroy, nous dispensent de tout éloge.

Nous applaudirons ces artistes dans une de principales pièces de Molière.

Le lendemain, il y aura une seconde représentation donnée par la troupe de M. Nestor, et le dimanche suivant opéra, par des acteurs encore sous la direction de M. Nestor.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Dimanche soir, entre 7 et 8 heures, un honorable négociant de la Doure, M. Gustave Vinay fils, revenant du faubourg St-Jacques, et passant, en compagnie de sa jeune fille, sur le boulevard de Laval, aperçurent dans une maison, au fond de la cour, diverses personnes s'agitant, et non loin d'elles, un homme pendu, qu'éclairait une faible lumière, et auquel nul ne portait secours.

Confier sa fille à de braves voisins, accourir auprès du malheureux qui ne donnait plus signe de vie, couper la corde, recevoir dans ses bras le suicidé, envoyer quérir simultanément un prêtre et un médecin, fut pour M. Vinay l'affaire d'un instant.

Dans l'attente de ces auxiliaires, M. Vinay étend son homme à terre, desserre sa cravate, le deshabile, le frictionne avec vigueur et persistance, puis dès qu'un mouvement convulsif annonce que la vie n'est pas complètement éteinte, il le porte dans son lit et continue avec ardeur les soins, les frictions. M. le curé Rondeau se présente, MM. les docteurs Gazeau et Guignard arrivent successivement aussi ; et tous ensemble, après plus d'une heure, ont le bonheur de voir leurs efforts couronnés d'un plein succès.

Nous ne saurions donner trop d'éloges et de publicité à l'intelligence et au courageux dévouement de M. Vinay, conservant ainsi à la société un père de famille, qu'un acte, mal compris et dont il se repent aujourd'hui, conduisait au désespoir, au suicide. Puisse l'exemple donné par l'honorable M. Vinay extirper cette fâcheuse croyance populaire qu'il est défendu par la loi de toucher à un suicidé avant l'arrivée des gens de justice.

Le théâtre de Brest a été dimanche la proie des flammes. La dépêche qui annonce ce sinistre est datée du 12, 4 heures 35 minutes, et ainsi conçue :

« Le théâtre de Brest brûle en ce moment. Impossible d'arrêter le feu. »

vous le disais.

— Vous me parliez de la lettre.

— Non, non, c'était pour causer, ça, la lettre ; je vous la donnerai pour rien, si vous voulez ; mais pour la chose de Grandpion, mille pistoles, pas un liard de moins.

— Encore faut-il savoir de quoi il s'agit, père Laurent, avant de s'engager.

— Ah ! ah ! vous avez baissé d'un bon cran ; vous ne me dites plus que je suis un fou.

— Non, j'attends.

— Et vous n'attendrez pas longtemps ; je ne vous demande pas même votre parole avant de vous dire mon petit secret ; nous nous entendrons bien ensuite. Entre amis, pardine, on s'entend toujours.

— En effet, je vois que vous vous êtes parfaitement entendu avec Grandpion ; reste à savoir qui a mis l'autre dedans.

— Mis dedans ! monsieur Mallard, on n'y met pas le père Laurent si aisément que vous croyez ; d'ailleurs Grandpion, c'est grossier, mais c'est franc, plus franc que vous, tenez.

— Enfin, après ?

— Après ? vous êtes bien pressé, juste comme il y a trois ans ; il voulait empêcher de plus grands

malheurs, lui ; mais vous, point ; vous poussiez à dia, fallait voir, vous vouliez tout faire dégringoler jusqu'au fond.

— Père Laurent, voulez-vous que je vous conte une petite histoire ?

— Voyons vos histoires ; seulement, je vous en avertis, je ne vous les paierai pas si cher que vous paierez la mienne.

— Soit, le prix n'y fait rien. Eh bien, père Laurent, j'ai connu deux paroissiens, l'un coquin, l'autre nigaud, qui s'étaient associés pour accuser un bourgeois, croyant en tirer une bonne somme. Il s'agissait d'un meurtre. L'affaire était mauvaise pour le bourgeois, les apparences... euh ! euh ! Pourtant il s'en est tiré, lui. Et savez-vous ce qui est arrivé à mes deux paroissiens ? Le coquin a été pendu, le nigaud a été jeté dans un eul de basse fosse où il est encore.

— Ça veut dire, monsieur Mallard, que mon histoire ne vaut pas mille pistoles, que Grandpion sera pendu, et moi, pauvre nigaud de père Laurent...

— Ça veut dire que, si Grandpion veut mettre ses moindres péchés à la charge des autres, il y a de quoi faire rouer une douzaine d'honnêtes gens.

— Tout de même, son témoignage...

— Oui ! le cri d'une chouette. Et il va aller chercher les juges, n'est-ce pas ?

— Mauvais pèlerinage pour lui, c'est vrai ; mais aussi pour d'autres... s'il y avait des preuves vivantes !

— Père Laurent, ce que vous dites-là...

— Hein ! vous êtes malade ? monsieur Mallard, il vous passe des blancs et des jaunes sur la figure, ça me fait de la peine.

— Vous croyez Grandpion, père Laurent ?

— Non, je crois mon vin de Beaulieu : Grandpion buvait, c'est le vin qui parlait. Mais vous êtes toujours blanc comme un linge, voulez-vous un petit coup ? ça ne gâtera point les affaires, que diable ! j'ai encore quelques bouteilles, et quand il s'agit de mille pistoles, je n'y regarde pas.

— Vous aurez mille pistoles, père Laurent ; après tout, ce sera moins que les frais de justice ; et à quoi me servirait-il de faire pendre cet infâme brigand ?

— A la bonne heure, monsieur Mallard, je savais bien que nous nous entendrions ; j'ai vu ça rien qu'en nommant Grandpion ; vous n'aimez pas la mauvaise compagnie, faut croire.

— Père Laurent, au lieu de mille pistoles d'un

seul coup et dont vous ne sauriez que faire, je vous donnerai cinq cents pistoles une fois données, puis une rente de vingt-cinq pistoles, votre vie durant.

— Eh bien ! ça me va encore.

— Oui, mais vous irez demeurer en Flandre.

— Je suis seul, ça m'est égal : l'argent viendra bien me trouver ; ne manquez pas au terme, par exemple, ou bien... vous comprenez.

— Quand partirez-vous, père Laurent ?

— Ah ! dame ! pas avant d'avoir l'argent toujours.

— Vous l'aurez demain.

— Demain ! demain ! encore faut le temps de déménager, et puis les frais : ça coûte d'aller en Flandre...

— Ne vous inquiétez pas des frais, votre bureau vaut bien douze cents livres ; je vous trouverai un remplaçant qui vous paiera comptant.

— Oh ! pour ça, bonne foi non ; mon remplaçant est trouvé depuis longtemps, c'est le voisin Thiroux, il est approuvé par l'intendant, le prix est convenu, tout est arrêté ; les vieilles gens comme moi ne manquent jamais d'héritiers. D'ailleurs, monsieur Mallard, plus de gabegie, entendez-vous ; voici la lettre d'aujourd'hui, prenez-la et qu'elle vous soit bonne, car c'est la dernière. Je ne veux pas laisser

AVIS ADMINISTRATIF.

Depuis peu de jours, l'administration municipale de Saumur a fait placer des bancs sur les levées et promenades publiques. Déjà plusieurs de ces bancs ont été renversés. Ceux qui commettent de tels faits, ne savent peut-être pas qu'ils se rendent passibles de la peine de 2 ans de prison que prononce l'article 257 du Code pénal, contre ceux qui détruisent ou abattent des objets destinés à l'utilité publique. Des ordres sont donnés pour que la plus grande surveillance soit exercée pour la conservation de ces bancs.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 mars 1866.

Le Maire de Saumur, CHEDEAU, adj.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET

Dernières Nouvelles.

Au Corps-Législatif, après des discours de MM. Guillaumain, Darblay, Piccioni, Alfred Leroux, Picard, Dugage et Brame, l'amendement de l'opposition demandant que l'enquête sur l'agriculture fût faite par les conseils généraux, a été rejeté par 201 voix contre 41.

L'amendement de M. Maftel sur l'épizootie a été retiré après des explications de M. Forcade Laroquette.

Le paragraphe additionnel relatif aux colonies a été adopté.

La discussion est venue ensuite sur le paragraphe 8 concernant les finances. M. Berryer a développé l'amendement qui avait rapport à l'amortissement. M. Vuitry, au nom du gouvernement, a repoussé la théorie d'après laquelle l'amortissement est un contrat obligatoire entre l'Etat et ses créanciers. M. Berryer a maintenu son opinion et M. Segris a combattu l'amendement, qui a été ensuite rejeté.

Le paragraphe 8 a été adopté.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Variétés.

DES TRICHINES ET DE LA TRICHINOSE.

(Suite et fin.)

La trichinose, connue seulement depuis sept ans, a cependant été notée épidémiquement plus de vingt fois. Comme nous l'avons dit au commencement de cet article, l'Allemagne semble avoir eu jusqu'ici le triste privilège de cette affreuse maladie. Les villes où le fléau a le plus exercé ses ravages sont Corbach, Plemen, Calbe, Magdeburg, Quedlinburg, Welm, Stuttgart, Eisleben, Hettstedt, Edersleben, Heidelberg et Blankenburg.

A Hettstedt, sur 150 malades, 27 sont morts. A Magdeburg, où l'épidémie a sévi pen-

derrière moi un novice qui ferait du micmac pour tout perdre; d'ailleurs, vous n'obtiendrez rien de Thiroux, ça va droit son chemin, c'est tout à fait brutal.

— Que vous importe, père Laurent ? s'il est pris, ce sera pour lui seul.

— Nenni, nenni; la contrebande une fois découverte, on vient, on épluche, on fait jaser les postillons, on veut savoir depuis quand, comment, pourquoi. Oui dà ! j'irais m'exposer sans profit !

— Je doublerai le prix, père Laurent, vous en aurez la moitié.

— Non, monsieur Mallard, une fois, deux fois, cent fois, mille millions de fois non ! A présent je veux vivre tranquille.

— En bon ermite !

— C'est ça, vous allez recommencer à vous moquer. Juste ce que me disait Grandpion en me parlant de quelqu'un que vous connaissez : « Un vrai serpent, disait-il, vous croyez lui avoir écrasé la tête; point, il remue encore et vous mordra tout-à-l'heure. » M'en a-t-il conté, ce Grandpion !

— Bonsoir, bonsoir, père Laurent, dit Mallard en faisant la pirouette sur ses talons.

(La suite au prochain numéro.)

dant cinq étés consécutifs, de 1858 à 1862, plus de 300 personnes ont été atteintes. 278 ont été notées à Blakenburg.

Une des épidémies les plus graves fut celle d'Edersleben, près Magdeburg. Beaucoup d'habitants crurent avoir affaire au choléra et se sauvèrent pour échapper à la contagion; mais, fuite vaine, ils tombaient sur les routes, épuisés, et mouraient immédiatement faute de secours. Il y eut en tout près de 200 décès.

Hélas ! ce qu'il faut dire maintenant et qui est le plus triste, c'est l'inefficacité flagrante et absolue de tous les remèdes employés jusqu'ici. En dépit des espérances de MM. Friedreich et Maler, le picronitrate de potasse et la benzine sont complètement sans effets, et la seule thérapeutique est l'expectative. La science n'a plus de ressource que dans les moyens préventifs; encore sont-ils d'une extrême difficulté à expliquer.

Selon M. Virchow, voici quels seraient les moyens à employer :

1° Prendre un extrême soin de la nourriture des porcs et les éloigner de toute substance animale suspecte;

2° Inspecter les viandes au moyen d'un microscope établi dans chaque abattoir;

3° Faire subir une température de 90 à 100 degrés aux saucissons, jambons, boudins, cervelas et autres préparations de viande de porc destinées à l'alimentation.

La première de ces recommandations est sans contredit la plus importante, parce qu'elle couperait le mal dans sa racine et qu'elle serait en somme une des plus faciles à suivre. Il n'y a qu'à voir l'influence de la nourriture sur les races françaises, au point de vue de la ladrerie, pour comprendre toute l'utilité d'un pareil système. Les races mancelle, picarde, gasconne, dont l'alimentation est soignée, n'offre presque jamais de cysticerques, tandis que dans le Limousin, où les porcs errent en liberté et avalent ce qu'ils trouvent, ces parasites sont ordinairement très-communs.

Quant à l'inspection des viandes et aux fortes cuissons ordonnées ensuite par le professeur de Berlin, nous ne partageons point à leur égard les doutes et les craintes des savants français. Dans un pays comme l'Allemagne où la centralisation est faible, il peut être difficile d'organiser sérieusement ces moyens préventifs; en France ces difficultés n'existent pas. C'est pourquoi, si, ce que nous n'avons pas à désirer, le fléau arrivait parmi nous, serions-nous les premiers à conseiller l'établissement de microscopes dans les abattoirs et la surveillance des fumigations à froid ou à chaud faites chez les charcutiers. Du reste, nous n'avons pas encore à redouter cette affreuse maladie et nous ne concevons pas les craintes exagérées du public. Depuis quinze à vingt jours, le commerce de charcutier au détail a vu baisser ses recettes de 40 francs par jour et par maison. Nous espérons que les scènes de Berlin ne se renouveleront point ici et que nous n'aurons pas à trembler chaque fois que nous passerons devant une boutique de charcutier pour avoir signalé à l'opinion une curiosité scientifique. S'il y a quelqu'un de coupable dans cet accident fortuit, c'est la sottise et la badauderie du public qu'il faut accuser, et non la science qui accomplit son légitime devoir en avertissant les métiers intéressés et en les invitant à prendre les précautions reconnues nécessaires.

JEAN DE LA BERGE.

(Grand-Journal.)

M<sup>me</sup> BEAUDOUX, M<sup>de</sup> DE MODES, rue Saint-Jean, à Saumur, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, que le bruit de sa cessation d'affaires, mis en circulation depuis quelques jours, est absolument faux et répandu, dans un but facile à expliquer, par des gens qui sollicitent en même temps les ordres qui lui étaient destinés.

M<sup>me</sup> Beaudoux prie les personnes qui lui ont jusqu'ici accordé leur confiance, de vouloir bien la lui continuer: tous ses soins tendront à s'en rendre digne. (151)

SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR.

AVIS.

ACQUISITION DE TERRAINS

Pour la rectification de la traverse de Chenehutte-les-Tuffeaux.

Route départementale N° 14.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 8 mai 1841,

Donne avis que l'administration vient d'acquiescer, pour la rectification de la traverse de Chenehutte-les-Tuffeaux, route départementale n° 14, les terrains ci-après désignés, savoir :

De dame Marguerite Hanot, épouse autorisée et assistée du sieur Auguste Turbeau, marinier, demeurant ensemble à Chenehutte-les-Tuffeaux, une maison, située dite commune, n° 276, section A du plan cadastral, estimée. . . . . 700 fr.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur la somme mentionnée ci-dessus devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, faute de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. (Loi du 3 mai 1841, article 21.)

En Sous-Préfecture à Saumur, le 14 mars 1866.

Le Sous-Préfet,

Signé : V<sup>o</sup> O'NEILL DE TYRONE. (152)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 10 mars.

Texte : M. J. Bara, ministre de la justice de Belgique. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. Colonne d'artillerie égyptienne à dos de chameau. — Embellissements de Naples. — Un dernier mot sur le gui du chêne. — Voiture et Château, nouvelle (suite). — Nouvelle-Calédonie. — Causerie sur l'agriculture. — Promenade en Toscane, par M<sup>me</sup> Dora d'Istria (fin). — Course de loups. — Colonies françaises : Le Gabon et les Gabonnais (suite). — Bibliographie : Histoire de la Peinture flamande, etc. — Chronique musicale.

Gravures : M. J. Bara, ministre de la justice de Belgique. — Colonne d'artillerie égyptienne en marche pour le Soudan. — Projet d'agrandissement pour la place del Mercatello et le dégagement du Musée national, à Naples; tableaux de Bernard Colentano : *Benevenuto Cellini à la défense de Castel-Angelo; le Dante à Florence.* — Nouvelle-Calédonie (4 gravures). — Course de loups; par M. Bodmer. — Le Gabon : village de Pahouins de M'Batta; Bakalais et Boulouks. — Théâtre-impérial-Italien : M<sup>me</sup> de La Grange, rôle de Gilda (2<sup>e</sup> acte de *Rigoletto*). — Échecs. — Rébus.

La grande publication religieuse, la *Vie de Jésus*, de l'abbé Michon, obtient en ce moment un brillant succès. Les deux premières éditions sont sur le point d'être épuisées, et l'auteur prépare la troisième édition.

Les hommes les plus compétents, dans le clergé, prélats, théologiens, en France et à l'étranger, rendent hommage à la valeur de ce livre.

Voici, de Rome, l'opinion de M<sup>r</sup> Nardi, auditeur au conseil de rote, prélat romain très-instruit, qui écrit à l'auteur :

Rome, 15 février 1866.

Monsieur l'abbé,

« Le travail que vous venez de produire est d'un grand mérite, et c'est, je crois, la meilleure réponse qu'on puisse faire et qu'on ait faite à M. Renan. Je vous en remercie au nom de tous les bons catholiques; et je voudrais que ce beau travail fût plus connu et plus répandu, même chez nous, à Rome, où le livre de M. Renan a fait un grand mal.

« Votre livre est savant et critique, sans être lourd et pédantesque. Continuez à donner au monde catholique des ouvrages pareils, dont nous avons de plus en plus besoin.

« Veuillez, monsieur l'abbé, accepter mes remerciements, etc., etc.

« Votre très-dévoilé serviteur, NARDI. »

L'ouvrage se compose de deux beaux volumes in-8°, avec cartes et plans, parmi lesquels un plan nouveau sur grandes dimensions des églises du Saint-Sépulcre et du Calvaire. Le second volume contient les *Evangelies parallèles*, traduction nouvelle littérale des *Evangelies* mis en regard, faite sur les anciens manuscrits grecs, et donnant les variantes des manuscrits.

Ce beau livre a sa place marquée dans toutes les bibliothèques. Il est destiné à faciliter l'étude des *Evangelies* à ceux que rebute le grec, et qui trouveront dans une traduction littérale la reproduction aussi rigoureuse que possible de l'original. Les documents nombreux qui accompagnent cette *Vie de Jésus* sont dus à deux expéditions scientifiques en Palestine, en 1851 et en 1863, auxquelles l'auteur a pris part, sous la direction de M. de Saulcy, membre de l'Institut.

C'est l'un des plus importants travaux de ce genre et l'un des plus complets qui aient été publiés dans ce siècle au point de vue catholique. Croyants et libres penseurs le liront également avec un légitime intérêt.

Ce livre est en vente chez M. MILON, libraire à Saumur.

Prix : 7 fr. 50 c. le volume. (126)

Les gastrites, gastralgies, toux, consommation, dépérissement, constipations, diarrhée, maladies des nerfs, du foie, des bronches, poumons, intestins et de la vessie, pour lesquels la médecine n'offre aucun remède efficace, sont parfaitement guéris par la délicieuse *Revaloscière* Du Barry de Londres.

Cure N° 64,825 : de son excellence M. le comte de Mensdorff-Pouilly, premier ministre de l'Autriche. — 8 octobre 1864. M. Du Barry. — J'ai été commandé par son excellence M. le comte de Mensdorff-Pouilly de vous exprimer sa plus haute reconnaissance pour votre excellente *Revaloscière* dont il s'est servi pendant deux mois avec le plus grand succès possible, — beaucoup de remèdes qu'il avait employés auparavant n'ayant eu aucun effet salutaire sur sa santé. J'ai été également commandé par Son Excellence de vous prier de donner autant de publicité à cette lettre que vous jugerez convenable. J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur. Le prince YSENSTEIN, aide-de-camp. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 c.; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — Se vend à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (561)

ETAT-CIVIL du 16 au 28 février 1866.

NAISSANCES. — 17, Léon-Edouard Nourisson, rue de Nantilly; — Marie-Charles-Achille Daguillon, rue de la Levée-d'Enceinte; — 20, Ernestine-Henriette Gallais, rue de la Fidélité; — Aurélie-Françoise Fournier, place de la Bilange; — 27, Joseph Canué, place Notre-Dame.

MARIAGES. — 19, Dominique Lelièvre, voyageur de commerce, et Marie-Charlotte Anselme, sans profession, tous deux de Saumur; — 22, Jean Touchais, cordier, veuf de Louise Voland, et Marie-Anne-Olympe Savarit, sans profession, tous deux de Saumur; — 26, Auguste-Etienne Turpault, journalier, veuf d'Adélaïde Carré, et Rose Lamarche, couturière, veuve de Charles Daboineau, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Elise Bonnemère, 67 ans,

sans profession, épouse Jean Courtiller, rue Beaurepaire; — Antoine Delalande, soldat, 33 ans, célibataire (mort à Mirandes, Gers); — 19, Louise Brisset, 3 ans, à l'Orphelinat Saint-Joseph; — 20, Marie-Julie Poisson, 1 mois, rue de la Visitation; — 21, Louis Marchandise, 8 jours, aux Huraudières; — Modeste Guillin, rentière, 71 ans, veuve Zéphyrin Moulin, route d'Angers; — 23, Jean Menier, cultivateur, à l'Hôpital; — Marie Sauvager, rentière, 56 ans, célibataire, Grande-Rue; — 24, Lazare-Claude Malbois, menuisier, 75 ans, à l'Hôpital; — Rose Salni, chapeletière, 15 ans, à l'Hôpital; — 26, Renée Cadiat, journalière, 52 ans, veuve de Louis Clément Ribert, à l'Hôpital; — Jean-Léopold Petit, remouleur, 73 ans, rue Saint-Nicolas; — 27, Euphémie Hublot, 32 ans, bouchère, épouse Etienne Lasnier, rue Saint-Nicolas.

BULLETIN FINANCIER.

La Bourse n'a pas eu d'incidents bien saillants cette semaine, et, au milieu des fluctuations ordinaires inévitables, la Rente a présenté à chaque velléité de réaction la même résistance énergique; elle se discute de 69-72 1/2 à 69 67 1/2.

L'Italien, devenu un instant l'objet d'offres assez bruyantes, ne peut être ramené cependant au-dessous de 62-03.

Depuis la mise en exploitation des canaux Cavour, il s'est fait de nombreuses affaires, de 327-30 à 330 sur les obligations de cette Compagnie qui sont garanties par l'Etat italien. Les prix avantageux de cette valeur ont provoqué des arbitrages suivis entre elle et le 3 0/0 italien. En effet, en vendant un titre de 1,000 fr. de rente italienne, on obtient une somme de 42,300 fr. qui permet d'acheter trente-

huit obligations Cavour rapportant 30 fr. par an, soit 1,140 fr.; de cette façon on augmente son revenu de 140 fr. sans bourse délier, et on a une valeur dont le revenu est deux fois garanti, d'abord par l'Etat, ensuite par les produits de l'entreprise. Les coupons sont payables à Paris, Lyon, Marseille, ce qui est encore une facilité pour les porteurs de ces titres.

Le Mobilier est calme, mais ferme à 695, et le Mobilier espagnol à 407-30.

Le Comptoir d'escompte est bien tenu à 943, et les Obligations mexicaines, sur lesquelles un coupon de 15 fr. sera détaché le 1<sup>er</sup> avril prochain, sont activement demandées à 507-30. Si l'on déduit le prix du coupon, on reconnaît que c'est là un excellent placement comme revenu, solidité et prix d'achat; en dehors même des lots exceptionnels qui sont attachés à chaque tirage.

Le Crédit foncier, inébranlable à 4370, voit ses

obligations communales très-recherchées à l'approche du tirage du 22 mars, dont les lots varient de 1,000 à 100,000 fr.

Parmi les institutions de crédit, nous devons signaler la bonne tenue du Crédit commercial, dont les actions, en hausse, se cotent 692 30.

La Compagnie maritime de la Seine, dont le but est de créer des services de bateaux à vapeur entre Paris et Londres et autres ports, poursuit avec succès la souscription qu'elle a ouverte. Cette affaire, par les garanties et les chances de bénéfices qu'elle présente, attire l'attention des capitalistes sérieux. Tout le monde, en effet, connaît l'importance du transit entre Paris et Londres et le produit considérable dont il peut être la source. Nous ne serions pas étonnés de l'apparition prochaine de ses actions en Bourse. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BASSEREAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Bassereau, marchand boisselier, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver le lundi, 19 mars courant, en la chambre de conseil du Tribunal de commerce de Saumur, à 9 heures du matin, pour être consultés tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

A VENDRE

Présentement

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Petit-Pré,

Comprenant chambre basse, chambre haute, grenier et cave.

S'adresser à M. V. GALLET, sage-femme, place Saint-Pierre, Saumur, ou à M. LE BLAYE, notaire à Saumur. (103)

A LOUER

Présentement

UNE MAISON avec écurie et remise, située quai Saint-Nicolas, 3. S'adresser à M. CORNILLEAU, ou à M<sup>me</sup> V. MAUPOINT. (134)

A LOUER

MAISON, avec cour et jardin, à Saumur, rue Verte, près du Champ-de-Foire. Cette maison est fraîchement restaurée.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois. (135)

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

Une MAISON avec jardin, occupée actuellement par M. Delange. S'adresser, à M<sup>me</sup> Delarue, rue du Portail-Louis, 25. (136)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire, anciennement occupée par M. Goizet, menuisier en voitures. Cette maison comprend quatre chambres à feu, deux greniers, cave, hangar, atelier pouvant être converti en remise et écurie.

A VENDRE

UNE JOLIE CAVE pouvant contenir 100 barriques de vin, pressoir en chêne et tous ses accessoires.

Et 6 ares de vignes, situés au-dessus de cette cave.

Le tout situé au Clos-Bonnet, près Saumur.

S'adresser à M<sup>me</sup> V. MICHELIN, propriétaire, route de Varrains. (137)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Occupée par M. Mancier, rue d'Orléans.

S'adresser à M. LEGUEU, rue Neuve-Beaurepaire. (86)

Etude de M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1866,

MAISON

Fraîchement restaurée, Rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON, avec cuisine, salon, chambres, jardin, écurie et remise, située rue du Champ-de-Foire, avec issue sur le Champ-de-Foire.

S'adresser à M. COMMEAU, rue Haute-Saint-Pierre. (80)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UN APPARTEMENT COMPLET

Comprenant cinq pièces, caves, greniers, remise et écurie;

UN SECOND APPARTEMENT

Comprenant la même quantité de pièces. Tous deux à Saumur, rue d'Orléans, n° 99.

S'adresser à M. LECHAT fils, Saumur. (93)

A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON, rue Cendrière, n° 3. S'adresser à M<sup>re</sup> POULET, avoué, et LEROUX, notaire à Saumur. (138)

PULVERINE APPERT.

Clarification complète, absolue et instantanée

DES VINS ET LIQUEURS.

Réussite assurée, — économie de temps et d'argent.

Dépôt chez M. COMMON, négociant rue Saint-Jean.

On trouve également le Mastic L'Homme-Lefort, pour greffer à froid. (88)

M. JAMIN

Jardinier Fleuriste et Pépiniériste.

Diplômé par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, et par le Comice horticole de cette même ville.

A l'honneur de prévenir MM. les propriétaires, qu'il vient de se rendre acquéreur de la plantation de M. Peray, jardinier, rue de la Chouette, 26, à Saumur, et qu'il se chargera de tout ce qui concerne son métier: plantation de jardins fruitiers et d'agrément, etc.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, pourront compter sur ses soins et son zèle à les satisfaire sous tous les rapports. (73)

A LOUER

Présentement,

MAGASIN

Occupé par la succession Robin,

TERRAINS ET HANGAR,

En totalité ou par parties;

BOUTIQUE AVEC COUR;

Maison, Écurie, Remise et Jardin;

PAVILLON DU JAGUENEAU

et JARDIN de 30 ares;

CHAMBRES;

Le tout situé quai et route de Limoges.

S'adresser, pour traiter du tout :

A MM. CHARLEMAGNE DUPUIS, CLOUARD, notaire, POULET, avoué,

Saumur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,

A LOUER, UNE MAISON, rue du Pavillon, précédemment occupée par M. le baron de Fritsch. S'adresser à M<sup>re</sup> TESSIÉ. (415)

TROIS MAISONS A VENDRE Rue de Bordeaux. S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

LE MEILLEUR AMIDON ET LE MEILLEUR MARCHÉ est celui de MM. ROY et BERGER (de Poitiers).

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite, L'ÉTABLISSEMENT DES EAUX

DE

JOUANNETTE

Commune de Martigné-Briand.

S'adresser, pour traiter, à Saumur, à M. Charles BERSOULLÉ, rue Beaurepaire, et à M. GUÉRIN, ancien huissier, rue de Bordeaux, n° 18.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 13 MARS.			BOURSE DU 14 MARS.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 70	» 02	» »	69 60	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	97 30	» »	» »	97 50	» 20	» »
Obligations du Trésor. . . . .	462 50	» »	» »	465 »	2 50	» »
Banque de France. . . . .	3620 »	» »	10 »	3600 »	» »	20 »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1365 »	» »	5 »	1360 »	» »	5 »
Crédit Foncier colonial. . . . .	670 »	» »	» »	670 »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	622 50	» »	» »	622 50	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	695 »	5 »	» »	695 »	» »	» »
Crédit Mobilier. . . . .	703 75	» »	» »	700 »	» »	3 75
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	950 »	5 »	» »	942 50	» »	7 50
Orléans (estampillé). . . . .	883 75	5 »	» »	882 50	» »	1 25
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1140 »	10 »	» »	1140 »	» »	» »
Est. . . . .	547 50	» »	» »	540 »	» »	7 50
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	912 50	5 »	» »	907 50	» »	5 »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	560 »	5 »	» »	556 25	» »	3 75
Ouest. . . . .	567 50	» »	2 50	570 »	2 50	» »
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1692 50	» »	2 50	1692 50	» »	» »
Canal de Suez. . . . .	421 25	» »	3 75	421 25	» »	» »
Transatlantiques. . . . .	526 25	» »	6 25	528 75	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	62 15	» »	» »	61 75	» »	40 »
Autrichiens. . . . .	407 50	» »	» »	408 75	1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	421 25	5 »	» »	422 50	1 25	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	137 50	» »	50 »	138 »	» 50	» »
Romains. . . . .	117 50	2 50	» »	117 50	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	408 75	1 25	» »	403 75	» »	5 »
Saragosse. . . . .	232 50	» »	1 25	230 »	» »	2 50
Séville-Xérès-Séville. . . . .	49 »	» »	» »	46 »	» »	3 »
Nord-Espagne. . . . .	172 50	» »	» »	172 »	» »	50 »
Compagnie Immobilière. . . . .	530 »	5 »	» »	535 »	5 »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	316 25	1 »	» »	316 75	» 50	» »
Orléans. . . . .	308 »	» »	» »	307 75	» »	25 »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	306 »	1 »	» »	306 »	» »	» »
Ouest. . . . .	305 50	» 50	» »	305 »	» »	50 »
Midi. . . . .	304 75	» »	75 »	305 »	» 25	» »
Est. . . . .	307 »	» »	25 »	307 50	» 50	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.